ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 705 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est un organisme financé majoritairement par le gouvernement du Québec pour assurer la protection des forêts contre le feu;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU a entrepris de déménager des postes décisionnels de la base de Maniwaki, une région économiquement défavorisée, vers celle de Val-d'Or, et ce, sans aucune étude démontrant la nécessité et la rentabilité d'une telle réorganisation;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU est l'un des fleurons de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la base de Maniwaki a toujours démontré un professionnalisme et une compétence exemplaire soutenue par l'expertise des employés en place;

CONSIDÉRANT QUE rien ne motive le démantèlement de cette base d'opérations qui a fait ses preuves;

CONSIDÉRANT QUE des emplois de qualité seront perdus, que des contrats et des achats se feront ailleurs, alors que la MRC Vallée-de-la-Gatineau occupe l'avant-dernier rang parmi les MRC dévitalisées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons que nous avons droit au soutien du gouvernement pour la croissance économique de l'Outaouais et des Laurentides;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de s'assurer que la base de Maniwaki redevienne une entité à part entière, en incluant son Centre régional de lutte (CRL), en réintégrant une direction générale locale régissant les opérations avec tout le soutien de la structure antérieure.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

André Fortin
Député de Pontiac

2022-04-12

Date de signature de l'extrait